

Santé Communale 2019

Tableau des remboursements (sécurité sociale incluse)

ACTES MÉDICAUX <i>Les tableaux de prestations comprennent le remboursement de la Sécurité Sociale et de la Mutuelle</i>	SCoA	SCoB	SCoC
SOINS MÉDICAUX			
Honoraires médecins adhérent à l'OPTAM (*) Actes techniques médicaux et actes d'imagerie (ATM/ADI/ADE) (***)	100% BR (**)	150% BR	200% BR
Honoraires médecins non adhérent à l'OPTAM Actes techniques médicaux et actes d'imagerie (ATM/ADI/ADE) (***)	100% BR	130% BR	150% BR
Petites Interventions chirurgicales (hors hospitalisation)	100% BR	150% BR	200% BR
Laboratoire - Auxiliaires Médicaux	100% BR	150% BR	150% BR
PHARMACIE			
Médicaments pris en charge par la S. Sociale	100% BR	100% BR	100% BR
HOSPITALISATION Chambre particulière exclue en psychiatrie. Forfait hospitalier exclu pour les maisons d'accueil pour handicapés.			
Frais de séjour conventionnés ou non	100% BR	150% BR	150% BR
Honoraires médecins adhérent à l'OPTAM	100% BR	150% BR	200% BR
Honoraires médecins non adhérent à l'OPTAM	100% BR	130% BR	180% BR
Forfait Hospitalier (sauf MAS et EHPAD(10))	100% FR	100% FR	100% FR
Chambre particulière médicale, chirurgicale, maternité	25 € / jour ⁽⁶⁾	50 € / jour ⁽⁶⁾	60 € / jour ⁽⁶⁾
Lit accompagnant enfant - 12 ans et + de 70 ans	8 € / jour ⁽⁷⁾	10 € / jour ⁽⁷⁾	15 € / jour ⁽⁷⁾
Frais location de TV	2 € / jour ⁽⁸⁾	2 € / jour ⁽⁸⁾	2 € / jour ⁽⁸⁾
Transport - Ambulance	100% BR	100% BR	100% BR
DENTAIRE			
Soins - Radios - Parodontologie acceptée	100% BR	150% BR	150% BR
Prothèses prises en charge par la S. Sociale ⁽¹⁾ (TM ^(****) inclus)	185% BR	200% BR	300% BR
Implants (un par an et par bénéficiaire) ⁽¹⁾	165 € par implant	200 € par implant	330 € par implant
ORTHODONTIE			
Orthodontie acceptée (sur la base d'un TO 90) ^(*****)	100% BR +200 €	100% BR +300 €	100% BR +500 €
Orthodontie refusée	400 €	500 €	600 €

(1) En aucun cas le cumul des forfaits (prothèses, bridge dentaire, appareil stellite, implants) ne pourra dépasser 1 000 € la première année et 1550 € les suivantes (par an et par bénéficiaire)
 (2) Remboursement limité à un équipement tous les 2 ans (sauf changement de dioptrie – cf décret du 18/11/2014) et par bénéficiaire dans la limite des frais engagés et tous les 12 mois pour les enfants de moins de 18 ans. Le délai de 2 ans s'apprécie à compter du 1er équipement.
 (3) Remboursement limité par année civile et par bénéficiaire dans la limite des frais engagés, sur présentation de la prescription pour les lentilles refusées.
 (4) Remboursement limité par année civile et par bénéficiaire dans la limite des frais engagés.
 (5) La garantie obsèques est assurée par Klésia (délai d'attente de 6 mois).
 L'ayant droit est un membre de la famille de l'adhérent (parent, enfant, conjoint ou concubin).
 (6) sans limitation de durée sauf maison de repos et de rééducation fonctionnelle (30 jours par an et par hospitalisation)
 (7) Limité à 20 jours par hospitalisation.
 (8) Limité à 30 jours par an.
 (9) La garantie protection juridique est assurée par CFPD Assurances et l'association Unis
 (10) MAS : Maison d'accueil spécialisé et EHPAD : Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
 (*) OPTAM : Option de pratique tarifaire maîtrisée
 (***) BR : Base de Remboursement.
 (****) ATM : Acte Technique Médical – ADI : Acte d'Imagerie – ADE : Acte d'Échographie.
 (*****) TM : Ticket Modérateur.
 (*****) TO 90 : Traitement Orthodontie pour un semestre.
 Les actes codifiés HN (Hors Nomenclature) ne sont pas pris en charge. Ce contrat est dit responsable et répond du décret du 18 novembre 2014 portant sur la réforme de l'assurance maladie.

ACTES MÉDICAUX	SCoA	SCoB	SCoC
OPTIQUE			
Monture ⁽²⁾	60% BR + 50 € (TM ^(****) inclus)	60% BR + 70 € (TM ^(****) inclus)	60% BR + 100 € (TM ^(****) inclus)
Verres simples	60% BR + 50 €/verre (TM inclus)	60% BR + 60 €/verre (TM ^(****) inclus)	60% BR + 80 €/verre (TM ^(****) inclus)
Verres complexes ou très complexes	60% BR + 80 €/verre (TM ^(****) inclus)	60% BR + 90 €/verre (TM ^(****) inclus)	60% BR + 100 €/verre (TM ^(****) inclus)
Lentilles acceptées ⁽²⁾ ou refusées ⁽³⁾	100% BR ou 0 +150€	100% BR ou 0 +150€	100% BR ou 0 +250 €
AUTRES PROTHÈSES			
Prothèses acoustiques	100% BR	100% BR + 100 € ⁽⁴⁾	100% BR + 340 € ⁽⁴⁾
Prothèses orthopédiques	100% BR	120% BR	150% BR
Petit Appareillage	100% BR	120% BR	150% BR
CURES THERMALES			
Soins - hébergement - transport	Néant	100% BR + 100 €	100% BR + 200 €
ALLOCATION OBSÈQUES ⁽⁵⁾			
En cas de décès de l'adhérent ou d'un ayant droit. Délai d'attente de 6 mois	2 030 €	2 030 €	2 030 €
PRÉVENTION			
Consultation ostéopathie, acupuncteur, pédicure, podologue, diététicien, chiropracteur.	23 € par acte (forfait annuel par bénéficiaire de 153 €)		
Ostéodensitométrie refusée	23 € par acte	23 € par acte	23 € par acte
Pilule non prise en charge par la S. Sociale	50 € / an	50 € / an	50 € / an
Vaccin Anti Grippe	100% BR	100% BR	100% BR
Assistance à domicile	Include		
Protection juridique santé ⁽⁹⁾	Include		

Distribué pour l'Association UNIS par :

Assurances Bruno TARDIEU

44 Rue Frédéric Mistral
84270 Vedène

Tel : 04 90 31 98 22

assurances-bruno-tardieu@wanadoo.fr

- Aucun questionnaire médical
- 3 niveaux de contrat à tarifs très compétitifs
- Tiers payant pour ne pas faire l'avance des frais
 - Assistance et Protection juridique incluses
 - Réseau optique et dentaire Carte Blanche
 - Eligible à la loi Madelin



Santé Communale Commune de Sorgues

TARIFS MENSUELS 2019

20 à 40 ans	SCoA	SCoB	SCoC	41 à 50 ans	SCoA	SCoB	SCoC
Adhérent seul	33.03 €	39.18 €	52.28 €	Adhérent seul	41.29 €	50.45 €	65.35 €
Adhérent + 1 enfant	49.50 €	58.23 €	78.35 €	Adhérent + 1 enfant	57.74 €	69.49 €	91.40 €
Adhérent + 2 enfants	62.84 €	73.68 €	99.49 €	Adhérent + 2 enfants	70.70 €	84.39 €	111.87 €
Couple	59.05 €	69.54 €	94.41 €	Couple	74.72 €	90.93 €	119.22 €
Couple + 1 enfant	75.48 €	88.58 €	120.46 €	Couple + 1 enfant	91.16 €	109.95 €	145.30 €
Famille	90.30 €	105.72 €	143.93 €	Famille	105.97 €	127.11 €	168.76 €

51 à 60 ans	SCoA	SCoB	SCoC	61 à 70 ans	SCoA	SCoB	SCoC
Adhérent seul	49.56 €	61.73 €	68.53 €	Adhérent seul	62.03 €	76.39 €	87.41 €
Adhérent + 1 enfant	66.01 €	80.79 €	94.60 €	Adhérent + 1 enfant	113.98 €	140.10 €	161.03 €
Adhérent + 2 enfants	78.55 €	95.13 €	114.91 €	Couple			
Couple	90.40 €	112.32 €	125.24 €				
Couple + 1 enfant	106.85 €	131.37 €	151.30 €				
Famille	121.65 €	148.51 €	174.77 €				

71 à 80 ans	SCoA	SCoB	SCoC	> 80 ans	SCoA	SCoB	SCoC
Adhérent seul	74.34 €	87.62 €	98.69 €	Adhérent seul	94.84 €	109.49 €	124.91 €
Couple	137.20 €	161.25 €	182.21 €	Couple	175.56 €	201.95 €	231.25 €



Pour vous aider à choisir la meilleure garantie en fonction de vos besoins :

Appelez votre correspondant au 04 90 31 98 22

Distribué par le réseau :



Livret d'information de votre complémentaire santé communale

MUTEO est une marque déposée de la SAS ABILIS - société de courtage d'assurances au capital de 7622 € inscrite au RCS de Nîmes sous le N° 418580247 - Immatriculée à l'Orias sous le N° 07026788 www.oriass.fr - Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du Code des assurances - sous le contrôle de l'ACPR, 4 Place de Budapest, CS 92459 75436 Paris Cedex 09 (www.acpr.banque-france.fr) - ABILIS exerce son activité en application des dispositions de l'article L 520-1 b du Code des assurances. Abilis réalise plus de 33% de son CA avec Miel Mutuelle.

Réclamation : ABILIS/ Service Réclamation 134 Rte d'Avignon 30 000 NIMES - reclamation@muteo.fr

Médiation : La Médiation de l'Assurance, Pole CSCA, TSA 50110 75441 Paris Cedex 09 ou le.mediateur@mediation-assurance.org.

MIEL : Mutuelle Interprofessionnelle Economique Ligérienne, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité, RNM N° 776 398 786, dont le siège social est situé 11 rue du Gris de Lin 42021 SAINT-ETIENNE Cedex 1

Assurances Bruno TARDIEU: SARL au capital de 8000 € RCS Avignon 452 6448 595 -
ORIAS 07005244 - Autorité de contrôle ACPR 4 Place de Budapest, CS 92459 75436 Paris Cedex 09

